



# AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 6 mars 2023, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement 2023-406 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement administratif numéro 99-045 ;
- Règlement 2023-408 concernant la paix, l'ordre et le stationnement sur le territoire de la Municipalité de Crabtree

Ces règlements entrent en vigueur le 7 mars 2023.

Donné à Crabtree, ce 7 mars 2023

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 7 mars 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 mars 2023.

Pierre Rondeau